



Saint-Martin-de-Queyrières

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

Monteco

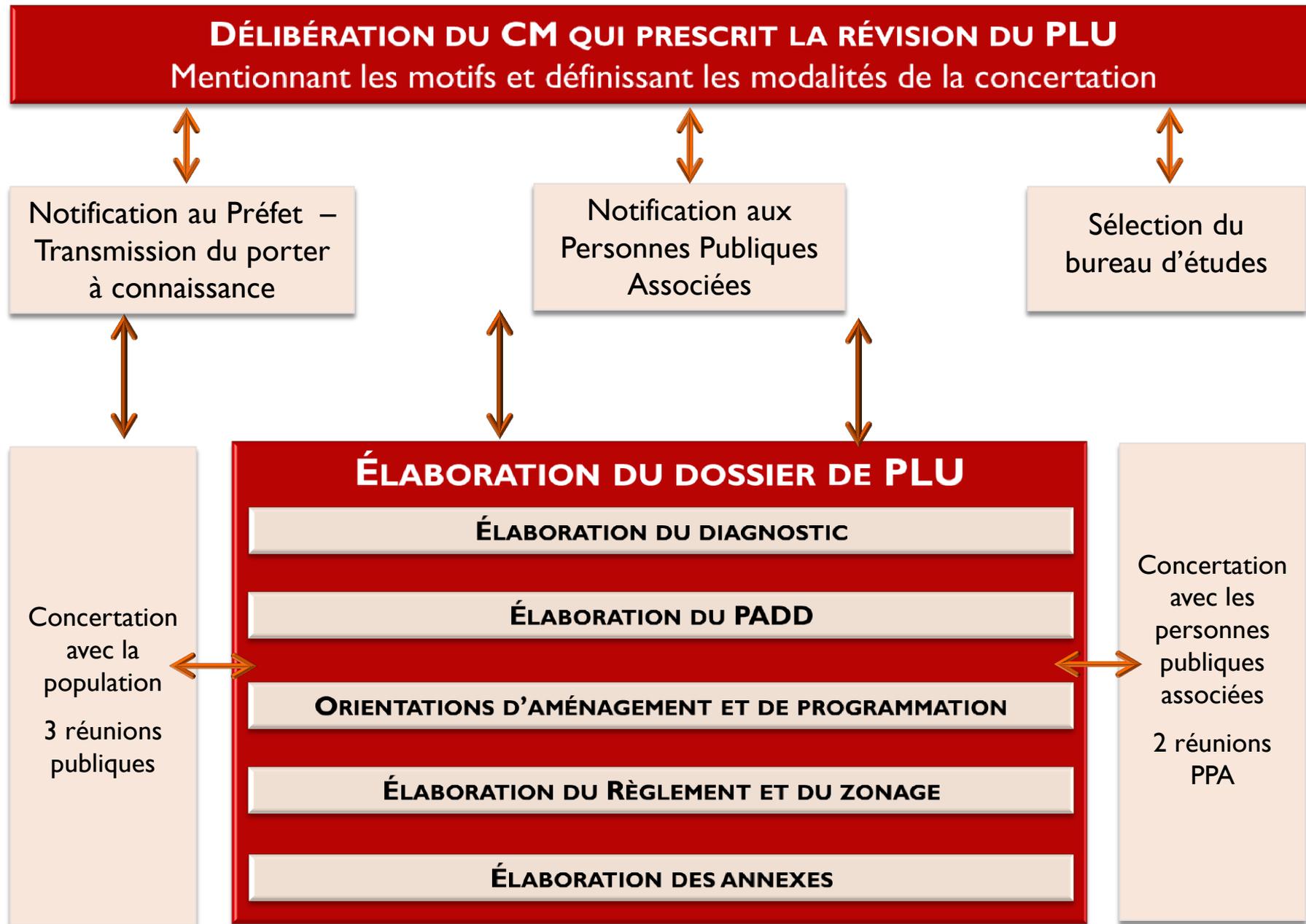
Ingénierie & Conseil

Révision générale du Plan Local
d'Urbanisme

Réunion publique n° 1

Equipe : Alpicité / Monteco





8 mois incompressibles

3 mois

4 mois

1 mois

DÉLIBÉRATION DU CM QUI ARRÊTE LE PROJET DE PLU

TRANSMISSION POUR AVIS AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

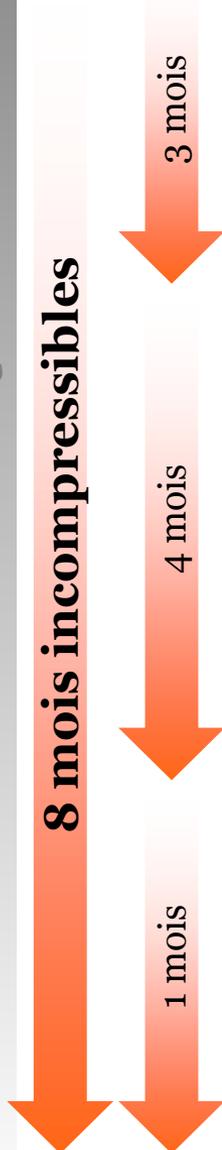
ENQUÊTE PUBLIQUE PAR ARRÊTÉ DU MAIRE

MODIFICATION ÉVENTUELLE DU DOCUMENT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE PLU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DOSSIER OPPOSABLE AU TIERS





I – Le territoire et le contexte réglementaire

LES LOIS-CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985 **LOI MONTAGNE**

Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne



HIÉRARCHISATION DES NORMES APPLICABLES AU PLU : 1985 - LA LOI MONTAGNE

L'extension de l'urbanisation est limitée aux villages, hameaux ou groupe d'habitations (au moins 5 constructions distantes les unes des autres de moins de 50 m)

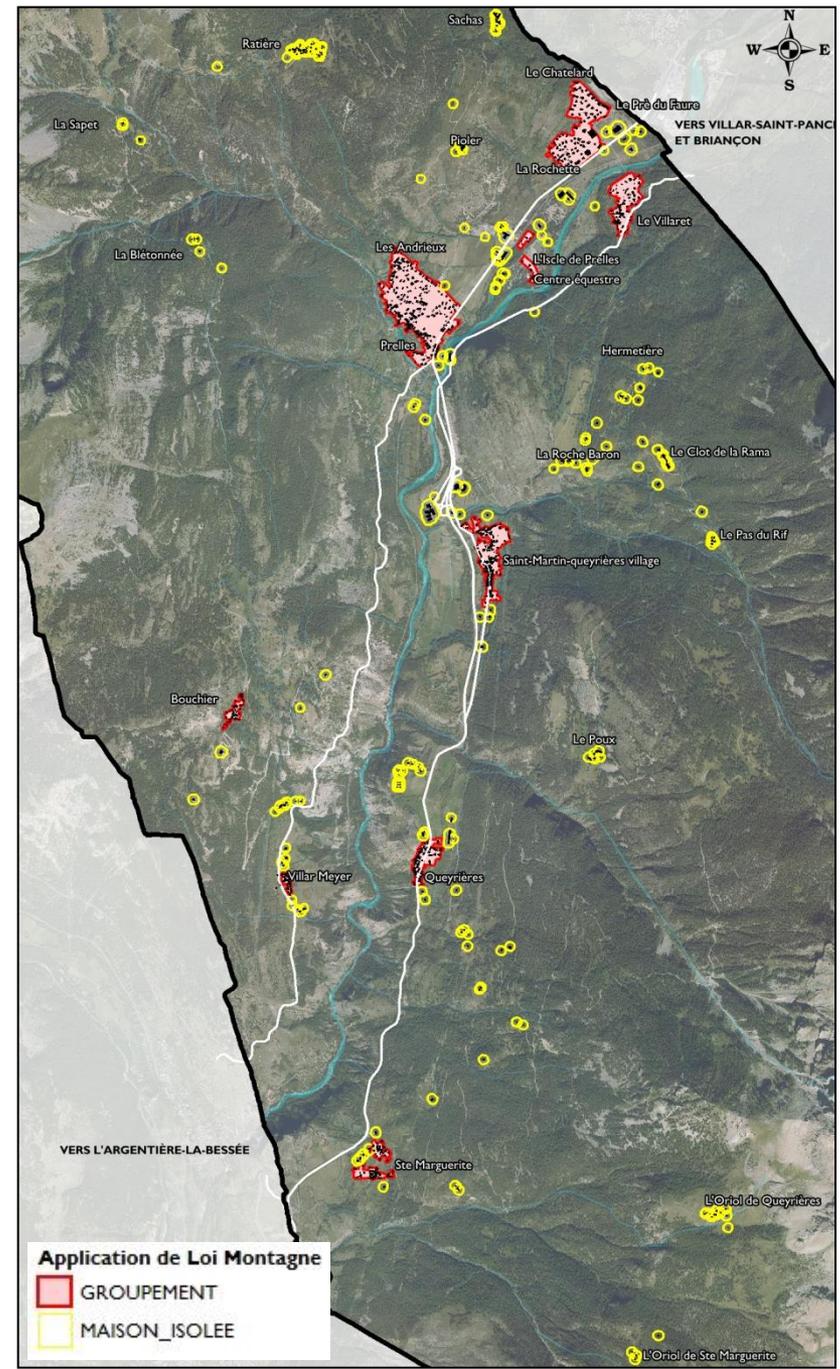
L'urbanisation ne pourra se réaliser qu'en continuité de ces villages, groupes d'habitations ou hameaux dans une limite de 60 m sauf si :

- Un élément géographique vient créer une limite naturelle telle qu'une haie, une lisière de forêt, un ruisseau, un talus, un élément de relief...
- Un élément anthropique vient créer une barrière telle qu'une route ou un chemin avec une urbanisation qui n'est réalisée que d'un seul côté.

Les autres constructions sont dites isolées.

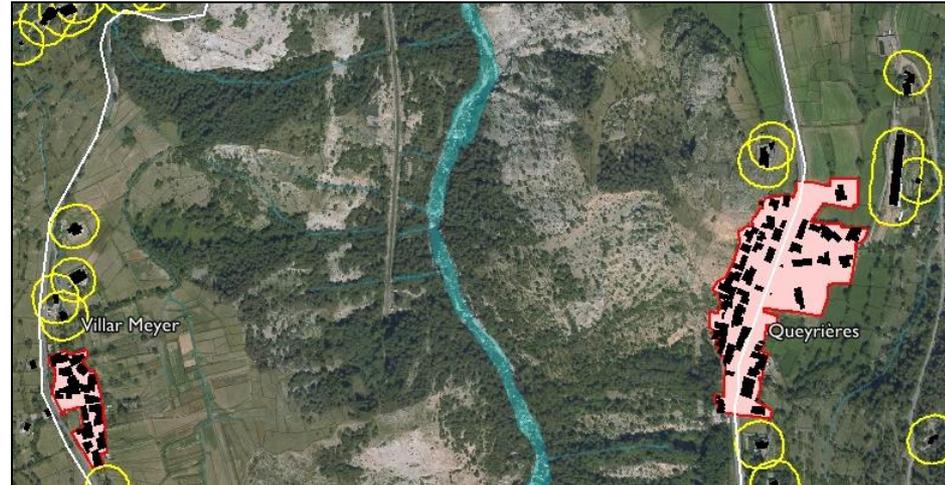
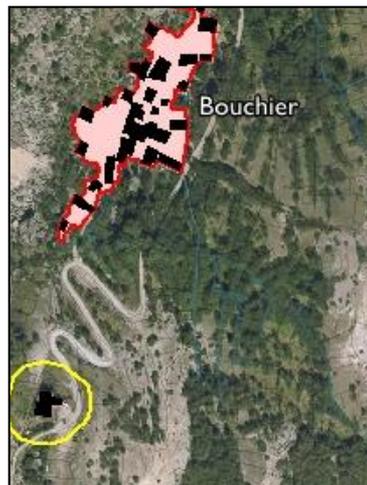
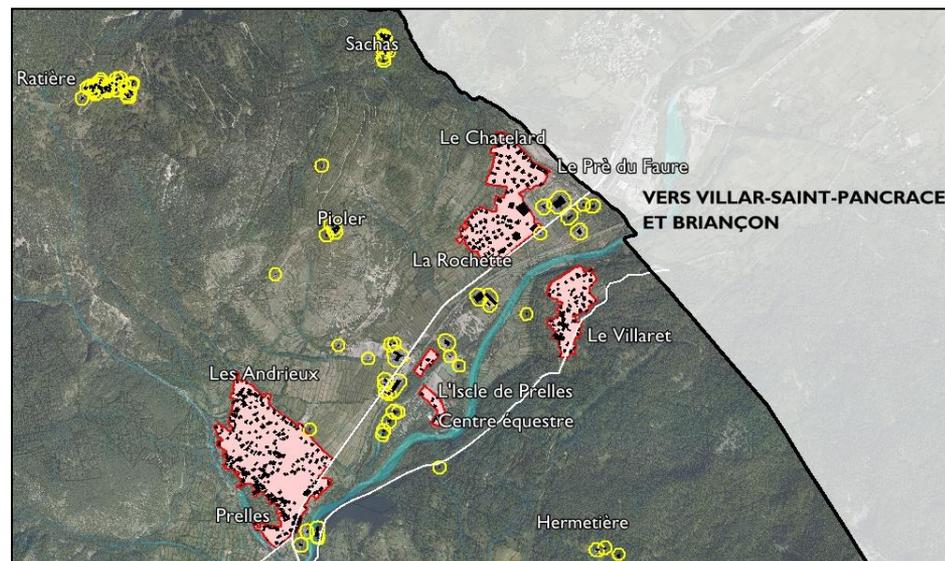
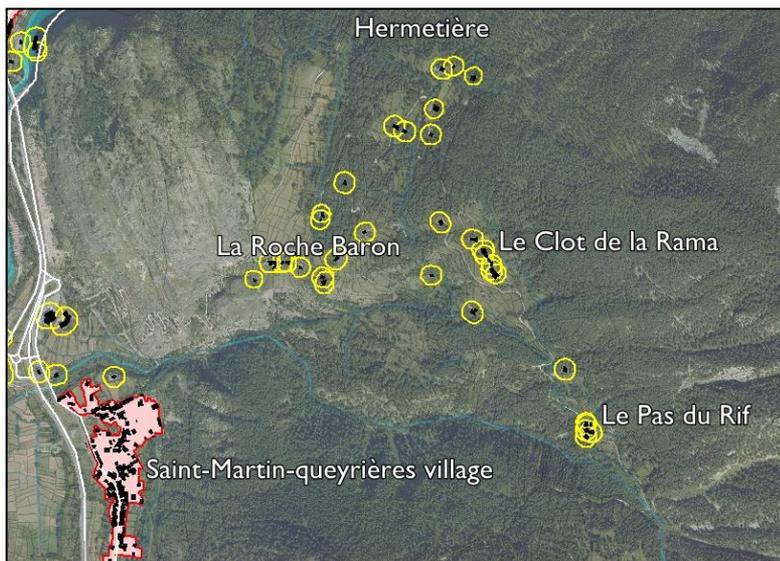
12 groupements ont été répertoriés :

- Le Chatelard
- Le Pré du Faure
- La Rochette
- Le Villaret
- L'isclé de Prelles
- Les Andrieux
- Prelles
- Saint-Martin-de-Queyrières village
- Bouchier
- Queyrières
- Villar Meyer
- Sainte Marguerite



HIERARCHISATION DES NORMES APPLICABLES AU PLU : 1985 - LA LOI MONTAGNE, ZOOM

RÉUNION PUBLIQUE N°1



Application de Loi Montagne

- GROUPEMENT
- MAISON_ISOLEE

LES LOIS-CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985 **LOI MONTAGNE**

Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne

1995 **LOI BARNIER**

Inconstructibilité route à grande circulation

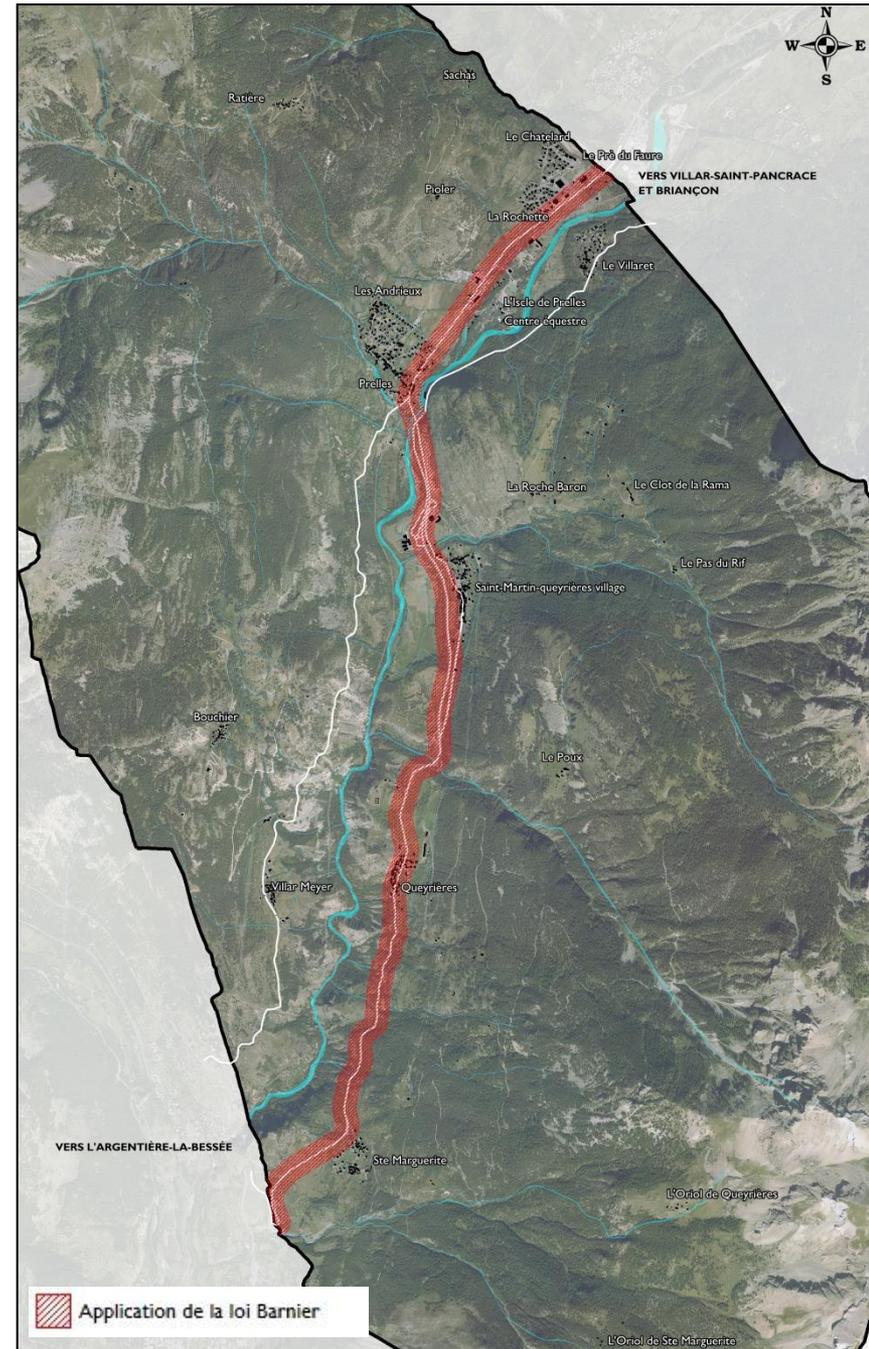


HIÉRARCHISATION DES NORMES APPLICABLES AU PLU : APPLICATION DE LA LOI BARNIER (1995)

La **Route Nationale 94** qui traverse la commune est **classée axe de grande circulation**. La commune est donc soumise à la loi Barnier de 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et l'amendement Dupont, une mesure qui vise à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies.

L'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme, issu de la loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement, est entré en vigueur au 1er janvier 1997. Également appelé amendement Dupont, son objectif est d'inciter les collectivités publiques et en particulier les communes, à préciser leurs projets de développement et à éviter une extension non maîtrisée de l'urbanisation. L'urbanisation le long des voies doit correspondre à un projet des collectivités publiques au regard d'une politique de développement et à ce titre, faire l'objet d'une réflexion en amont et d'une mise en œuvre éventuelle assurant la qualité du cadre de vie. Sauf dérogation, il est donc interdit de construire de part et d'autre de la route sur **une bande d'une largeur de 75 m.**

Une demande de dérogation menée à la loi Barnier par dossier par la commune est en cours pour débloquer certaines fractions de la RN94 à l'urbanisation.



LES LOIS-CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985	LOI MONTAGNE	Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne
1995	LOI BARNIER	Inconstructibilité route à grande circulation
2000	LOI SRU : SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN	POS → PLU Création des SCoT
2003	LOI UH : URBANISME ET HABITAT	Assouplissement loi SRU : le PADD au cœur du PLU
2010	LOI ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT	Limitation de la consommation d'espaces Protection des espaces naturels
2010	LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	Protection des Terres agricoles
2014	LOI ALUR : ACCÈS AU LOGEMENT ET À UN URBANISME RÉNOVÉ	Suppression des POS en 2017 Inconstructibilité en zone agricole et naturelle
2014	LOI AVENIR POUR L'AGRICULTURE ET LA FORÊT	« Assouplissement » de l'inconstructibilité en zone naturelle et agricole
2015	LOI MACRON	Construction d'annexes dans les zones agricoles ou naturelles

HIÉRARCHISATION DES NORMES APPLICABLES AU PLU : PLANS ET PROGRAMME AU TERRITOIRE COMMUNAL

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée	Protection de la ressource en eau
Un contrat de milieux Haute Durance – Serre-Ponçon	Protection de la ressource en eau
Le SCoT du Pays des Ecrins	En cours...
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	Protection des espaces et connections à forts enjeux écologiques
Schéma Régional du Climat Air Energie	Limitation des GES, développement des EnR...
Servitude d'utilité publique	Plan de prévention des risques, radioélectriques, SNCF, site inscrit...

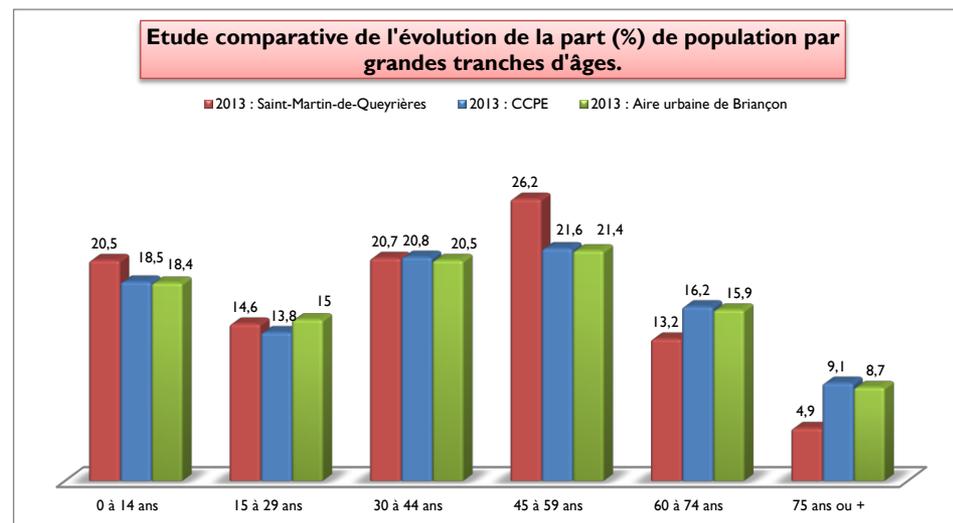
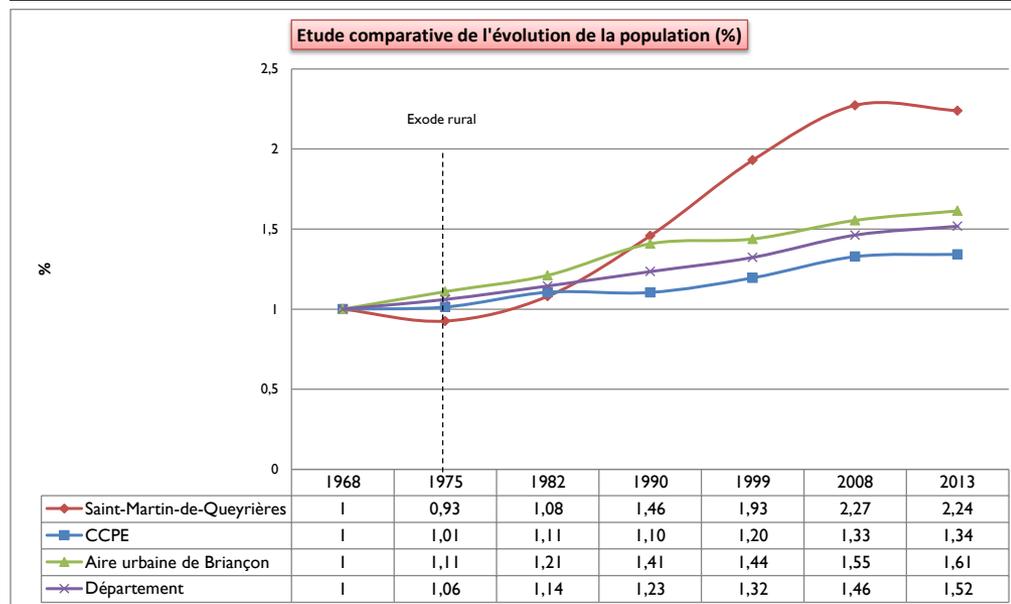


2 – Enjeux socio-économiques

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

- Une population multipliée par un peu plus de 2 en 40 ans.
 - 1975 – 2008 : Une forte période de croissance démographique liée historiquement à l'exode rural.
 - 2008 – 2013 : Un développement démographique en baisse lié à la perte brutale d'attractivité de la commune. Le développement est principalement lié au **solde naturel encore positif mais en baisse**.
 - Un léger glissement des catégories d'âge dû au vieillissement progressif de la population permanente.
 - Maintien de la taille des ménages sur la commune à **2,4 personnes par ménages depuis 2008**.
- **La commune doit anticiper le vieillissement de sa population et relancer son attractivité et sa capacité de fixation pour maintenir et redynamiser son renouvellement démographique.**

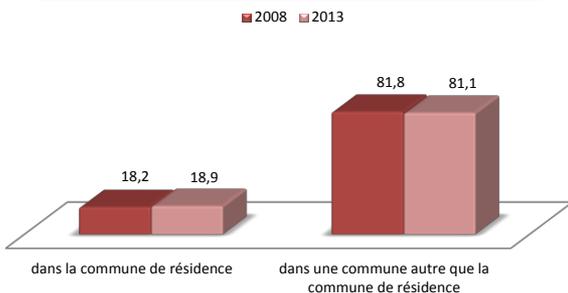
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population	485	449	524	707	936	1102	1086
Taux de croissance par période		-1,10%	2,23%	3,82%	3,17%	1,83%	-0,29%
Taux de croissance entre 1968 et 2013 (45 ans)							1,8%
Taux de croissance entre 1999 et 2013 (14 ans)							1,1%



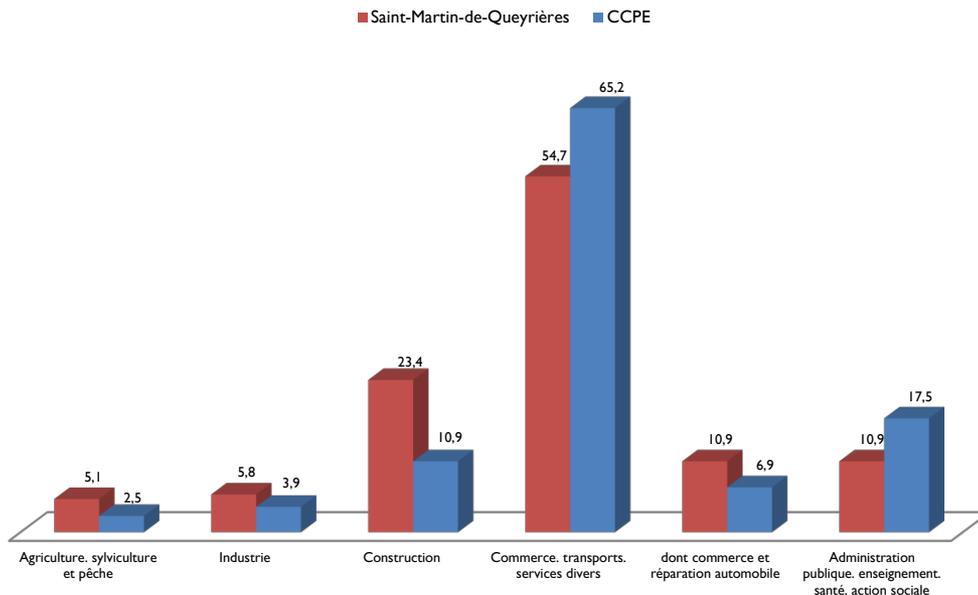
POPULATION ACTIVE ET ÉCONOMIE

- Maintien des taux d'actifs et d'inactifs sur le territoire communal.
- Saint-Martin-de-Queyrières est **une commune résidentielle** dont 20 à 30 % des actifs travaillent dans le bassin d'emploi Briançonnais.
- **57% de la population communale fait partie de la classe moyenne.**
- 80% de la population est active ce qui montre le dynamisme démographique de la commune.
- Plusieurs secteurs d'activités dont le BTP notamment à la Rochette et à Pont La Lame

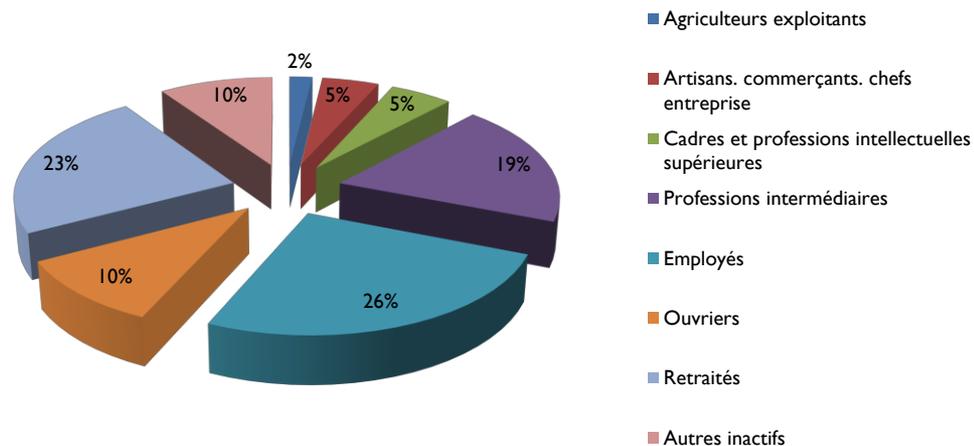
Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone



Etude comparative de la part (%) d'établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013.



Part des catégories socioprofessionnelles en 2009.



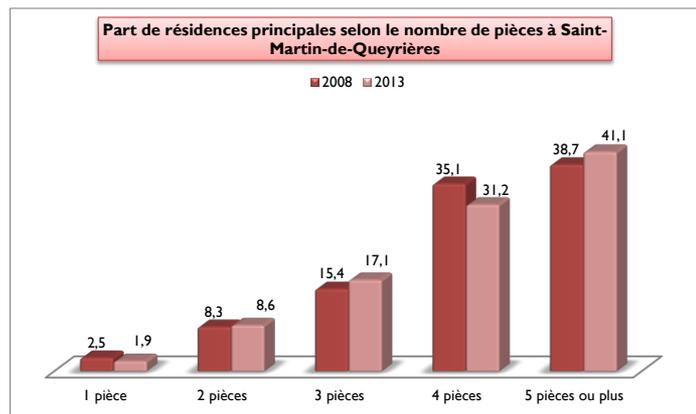
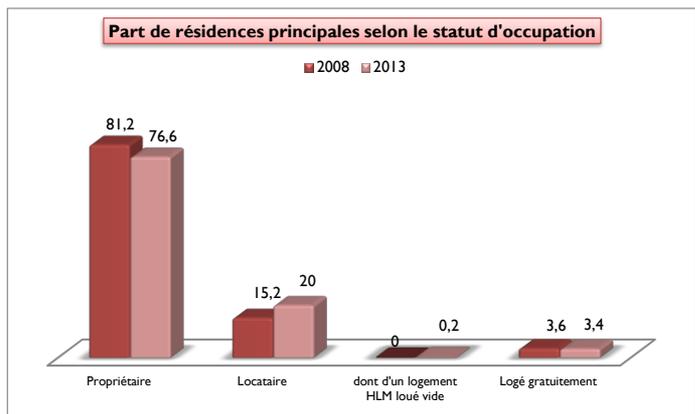
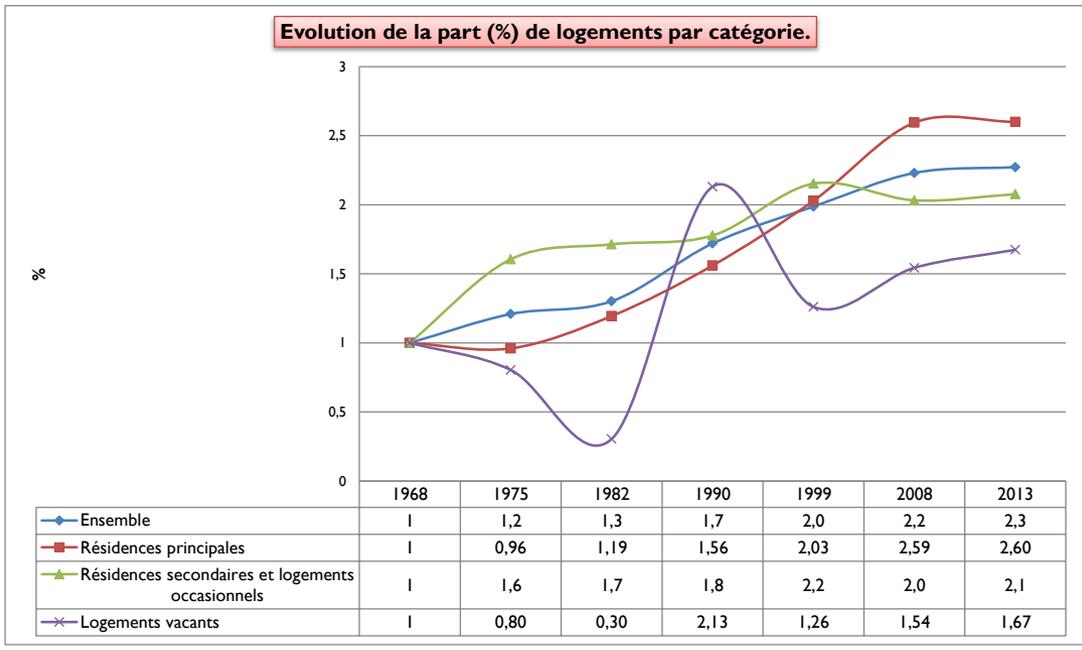
HABITAT

- En 40 ans, le parc de logements a été multiplié par un peu plus de 2.
- Hausse des logements vacants depuis 1999
- 56 % des ménages habitent depuis plus de 10 ans sur Saint-Martin-de-Queyrières : population attachée à son territoire.
- Un territoire axé sur la propriété à 77%.
- Hausse des logements locatifs avec peu de logements sociaux ou aidés.
- Diminution de la part des T1 et T4 en **favor** des **T2 - T3** qui témoigne d'un léger changement structurel de la population et de ses besoins en matière de logements et **T5** qui montre un maintien de la typologie de ménages actuelles (famille avec enfants).

➤ **Pour redynamiser son attractivité, la commune doit diversifier son offre immobilière et ces modes d'accès afin d'anticiper l'évolution des besoins de sa population et faciliter l'accès aux logements pour tous.**

A long termes avec l'évolution du tissu urbain, le taux de vacance du parc de logements est à surveiller.

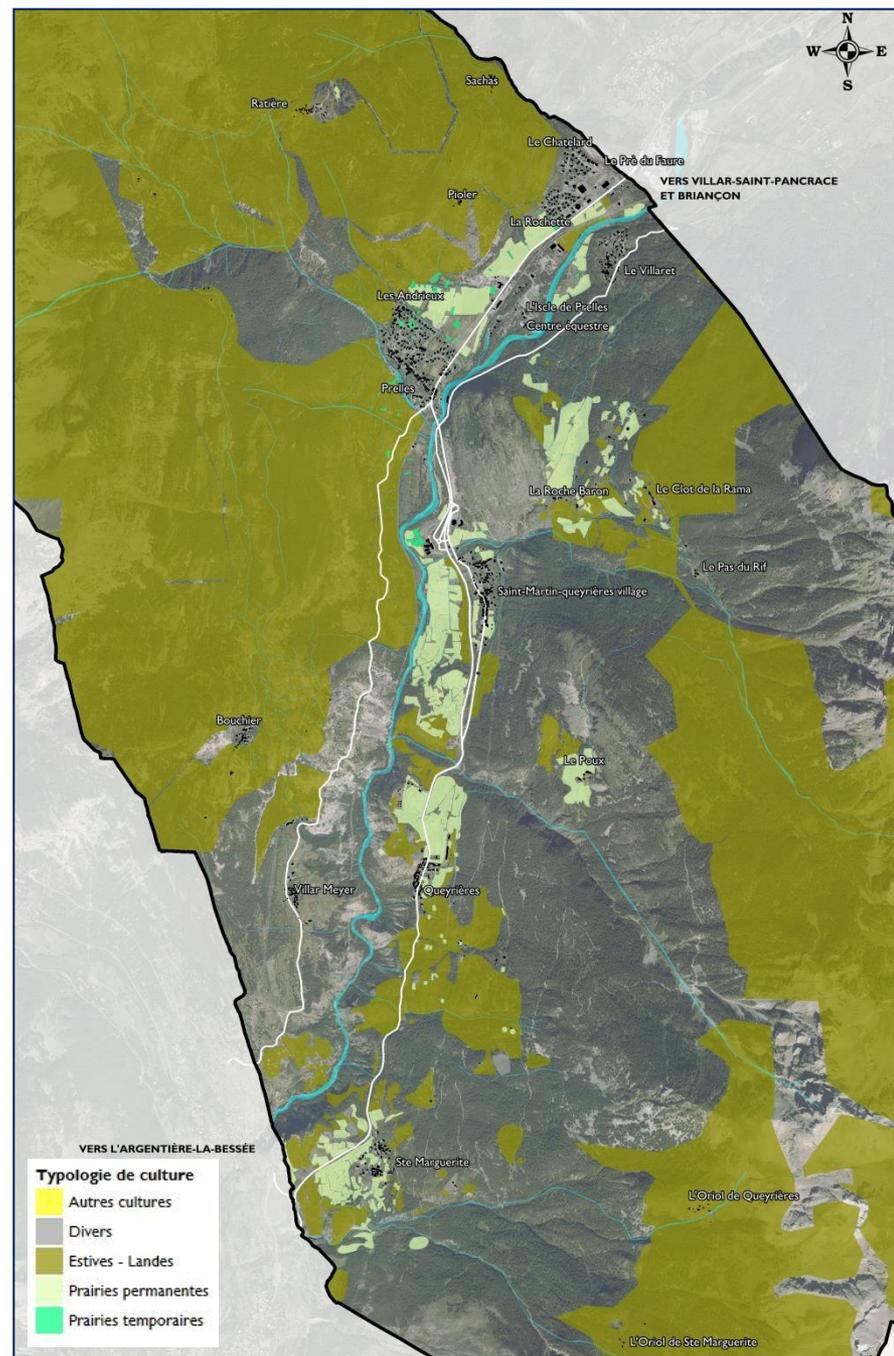
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Ensemble	378	457	492	650	751	843	859
Résidences principales	175	168	209	273	355	454	455
Résidences secondaires et logements occasionnels	157	252	269	279	338	319	326
Logements vacants	46	37	14	98	58	71	77



ÉCONOMIE : BILAN AGRICOLE

- La commune est principalement composée **d'espaces de prairies soit 3419,63 ha** de qualité agronomique moyenne.
- Selon les données Agreste 2010, on constate une diminution légère du nombre d'exploitants : **7 en 2010** contre 8 en 2000.
- Augmentation de la Superficie Agricole Utilisée (= SAU) : **1442 ha en 2010** contre 1159 ha en 2000.
- Hausse des Unités de Gros Bétail (= UGB) entre 2000 (772) et **2010 (777)**.
- Statut juridique : **5 exploitants individuels et 2 Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (=GAEC)**
- Orientation économique : agriculture d'élevage bovin et ovin ;
- En 2010, la majeure partie des exploitants avec moins de 40 ans : **population agricole jeune et donc dynamique.**
- **La commune doit réfléchir à préserver des secteurs agricoles sensibles notamment dans la vallée de La Durance. Et doit aussi maintenir l'activité agricole en encourageant les nouveaux projets et les installations agricoles.**

Référence PAC	Type de culture	Qualité agronomique	Surface (ha)	Par type en Ha
				Labours :
24	Autres cultures	***	0,06	0,06
18	Prairies permanentes	*	112,70	3419,63
19	Prairies temporaires	***	2,89	
17	Estives-Landes	*	3300,64	
28	Divers	*	3,40	
Total			3419,63	





3 – Enjeux territoriaux

RISQUES NATURELS

	Zones Bleues	Zones Rouges
L'oriel de Sainte-Marguerite		R1 - R2
L'oriel de Queyrières	BI I	Entouré de R2
Sainte-Marguerite	Partiellement en BI3 - BI4	
Villar Meyer		
Queyrières	NR + partiellement en B9. Entouré de B3 et BI4	
Bouchier		R1 et R2
Le Poux	Partie Sud : BI	Partie Nord : R2
Saint-Martin-de-Queyrières village	BI2 - BI4 et en secteur économique : NR sauf au Nord-Est : BI	Entouré de R2 - R4
La Roche Baron	Partiellement en BI et B2	
Le Clot de la Rama	Entouré de BI	
L'hermetière	BI et B2	Entouré de R2
Le Pas du Rif	BI7	
Prelles-Les Andrieux	BI - B7 - B8 - B9	
L'Isle de Prelles	Partiellement en B5	Partiellement en R4
Le Villaret	BI	Entouré de R2
Le Chatelard - Le Pré du Faure - La Rochette	B3 - B7 - BI8	Quelques bâtiments en R3
Sachas	BI	
Pioler		
Ratière	B3	
La Blétonnée	B3	
Le Sapet	BI	

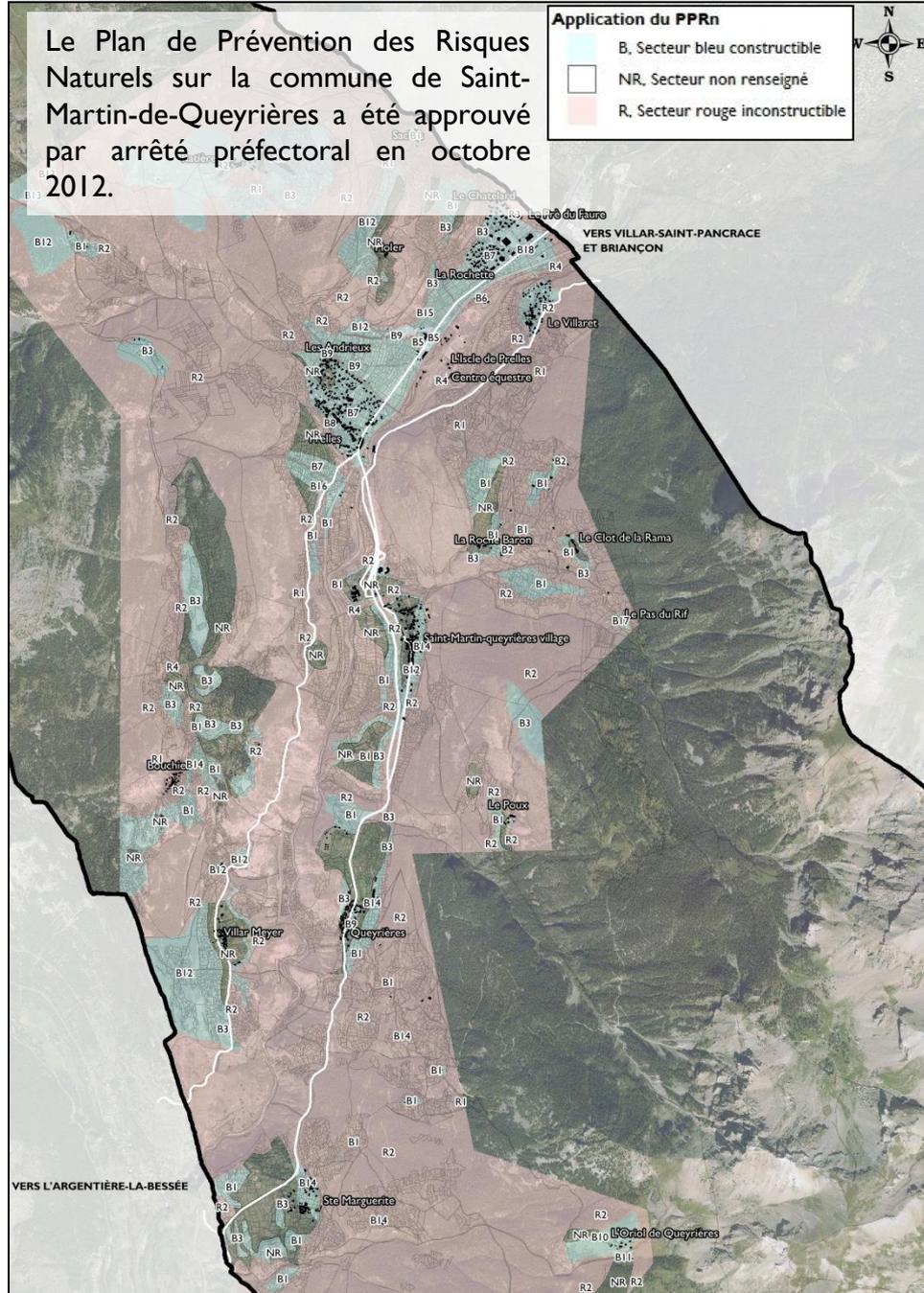
ZONES ROUGES :

Phénomène 1	Aléa	Phénomène 2	Aléa	Phénomène 3	Aléa	usage du sol actuel	Règlement PPRN
Glissements de terrain	Fort					Tous types	
Chutes de blocs	Fort					Tous types	
Crues torrentielles	Fort					Tous types	
Ruissellement /ravinement	Fort/Moyen					Tous types	
Avalanches	Fort/Moyen					Tous types	
Effondrement de cavités	Fort/Moyen					Tous types	R1
Inondations	Fort/Moyen	Glissements de terrain	Fort/Moyen/ Faible	Chutes de blocs	Fort/Moyen/ Faible	Tous types	
Glissements de terrain	Fort/Moyen	Chutes de blocs	Fort/Moyen			Tous types	
Avalanches	Fort/Moyen	Glissements de terrain	Fort/Moyen	Chutes de blocs	Fort/Moyen	Tous types	
Ruissellement /ravinement	Fort/Moyen	Glissements de terrain	Fort/Moyen	Chutes de blocs	Fort/Moyen	Tous types	
Glissements de terrain	Moyen					Zone naturelle ou agricole	R2
Chutes de blocs	Moyen					Zone naturelle ou agricole	
Crues torrentielles	Moyen					Zone naturelle ou agricole	
Avalanches	Faible	Glissements de terrain	Moyen/Faible	Chutes de blocs	Moyen/Faible	Zone naturelle ou agricole	
Crues torrentielles	Moyen					Urbanisation protégée	R3
Inondations	Fort					Tous types	
Inondations	Moyen					Zone naturelle ou agricole	R4

Le Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune de Saint-Martin-de-Queyrières a été approuvé par arrêté préfectoral en octobre 2012.

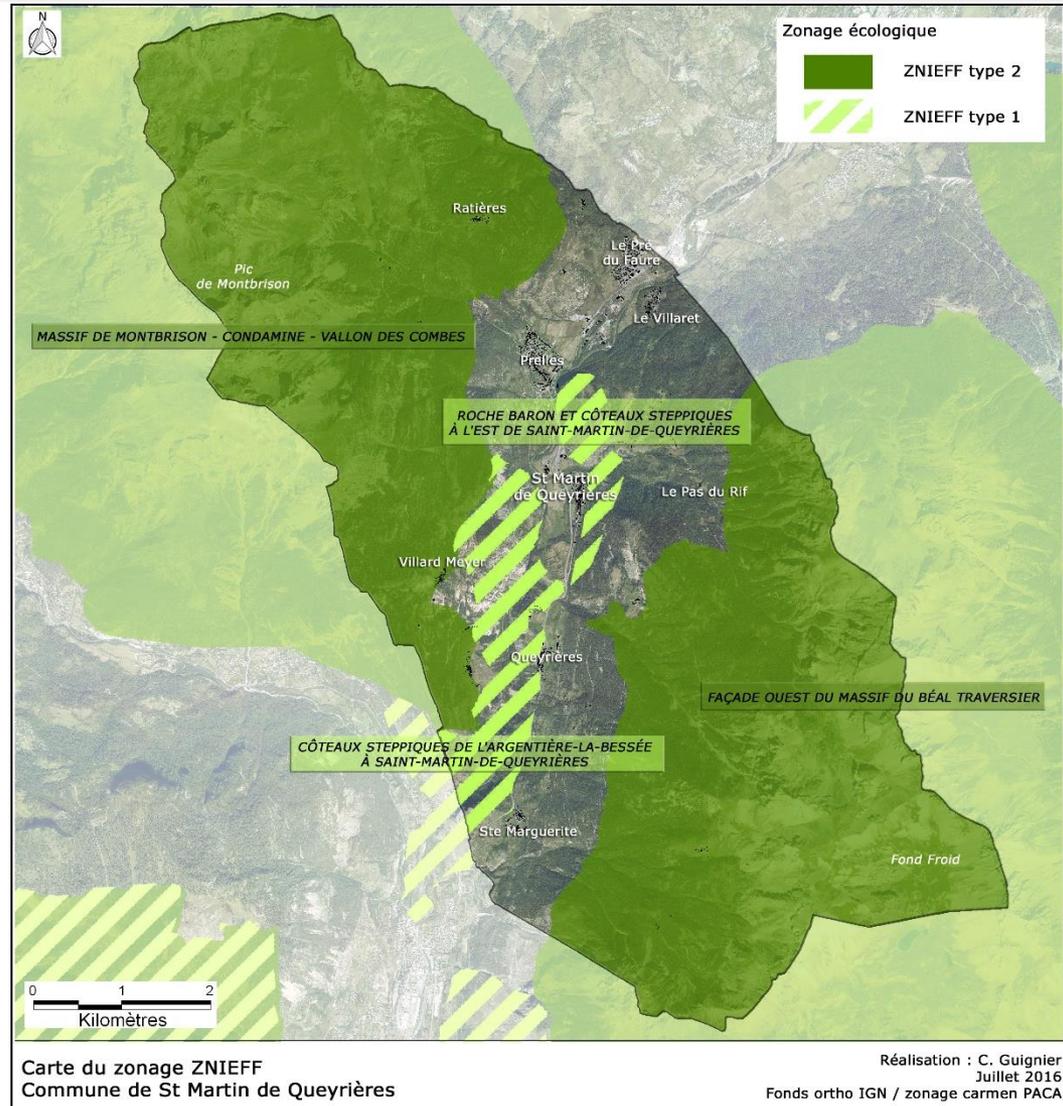
Application du PPRn

- B, Secteur bleu constructible
- NR, Secteur non renseigné
- R, Secteur rouge inconstructible



PATRIMOINE NATUREL : ZNIEFF

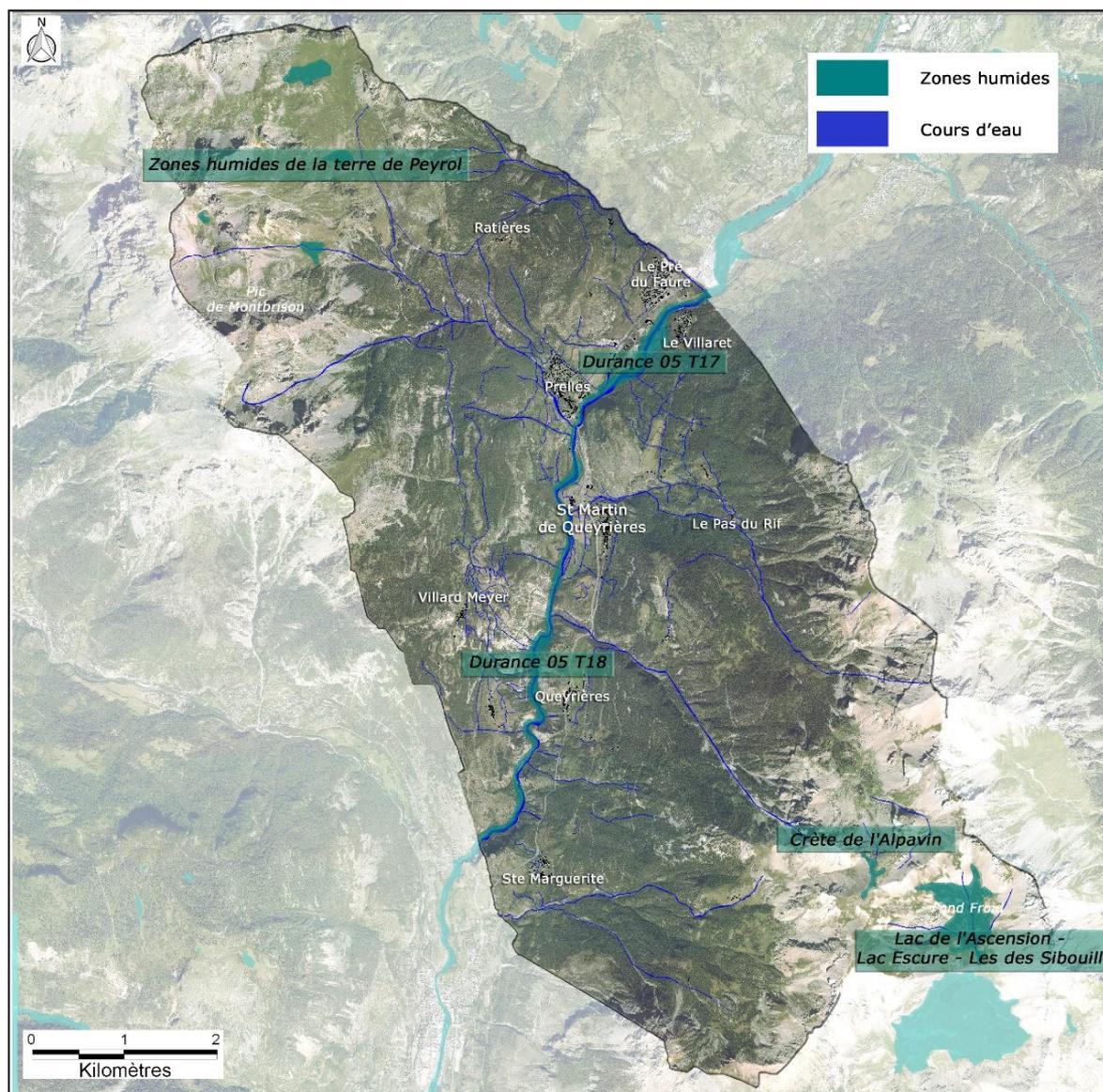
- **2 ZNIEFF type 1 :**
- **Coteaux steppiques de L'Argentière-la-Bessée à St-Martin-de-Queyrières :** caractérisé par les **plus belles pelouses d'affinités steppiques des Alpes françaises**. Très grande diversité biologique (dont espèces à enjeux) et très bon état de conservation. Présence d'autres habitats remarquable.
- **Roche Baron et coteaux steppiques à l'est de Saint-Martin-de-Queyrières :** pelouses d'affinités steppiques installées sur les vires rocheuses avec espèces à enjeux.
- **2 ZNIEFF de type 2 :**
- **Façade Ouest du massif du Béal Traversier :** grande diversité d'habitats naturels : milieux rocheux, étendues herbeuses, lacs et marécages, mélézins et pinèdes, pelouses steppiques. Faune et flore remarquable.
- **Massif de Montbrison – Condamine – vallon des Combes :** Mosaïque de milieux : Bois de Pin sylvestre, fruticées xérophiles, prairies et pelouses, zones rocheuses offrant des espèces végétales remarquables et un **patrimoine faunistique d'un intérêt très élevé**.



Des milieux et enjeux variés. Une flore et une faune exceptionnelles. Un intérêt fort pour les pelouses steppiques.

PATRIMOINE NATUREL : ZONES HUMIDES

- **5 zones humides** de deux types
- Zones humides de bas fond en tête de versant, en altitude, pour les versants est et ouest : zones humides de la Terre de Peyrot, Crête de l'Alpavin et Lac de l'Ascension - Lac Escure - Lac des Sibouill
- Zones humides des bords de cours d'eau en fond de vallon, pour les ripisylves de la Durance (Durance 05 - T17 et Durance 05 T18)
- Des formations végétales et des enjeux différents en fonction de l'altitude et du type de zone humide.
- Zone humide de la Durance à proximité des zones urbanisées pouvant subir une pression anthropique importante.



Carte des zones humides
Commune de St Martin de Queyrières

PATRIMOINE NATUREL : ESPACES PROTÉGÉS ET SITES NATURA 2000

➤ 2 zones spéciales de conservation (ZSC – Directive Habitats) :

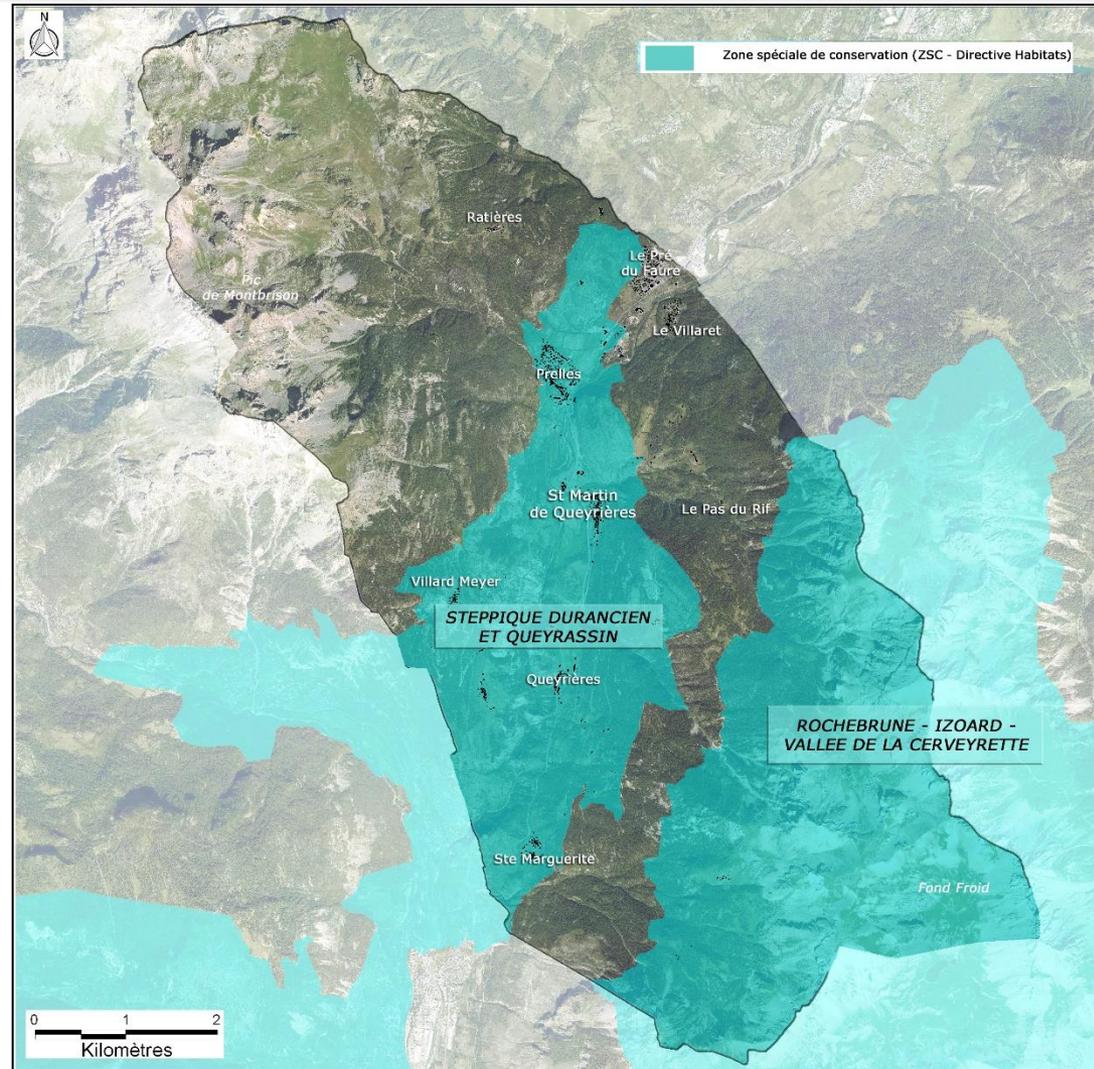
➤ **Steppique durancien et queyrassin** : systèmes **steppiques exceptionnels** et rares en Europe avec un enjeu très fort de conservation, très grande richesse biologique, site accueillant les stations les plus importantes d'Isabelle de France et unique station connue de l'orchidée *Liparis de Loesel*.

➤ **Rochebrune – Izoard – Vallée de Cerveyrette** : **richesse biologique exceptionnelle, grande diversité de la flore et des habitats** : prairies de fauche, marais (un des plus grand de ce type dans les Alpes), plus importante forêt de Pin Cembro de France, très grand massif de Pin à Crochet, tourbière,

➤ Commune intégrée à la Réserve de Biosphère du Mont Viso

➤ Commune limitrophe au **Parc National des Écrins à l'ouest**

➤ Commune limitrophe à la Réserve Naturelle Régionale « Les Partias »



Carte des sites Natura 2000
Commune de St Martin de Queyrières

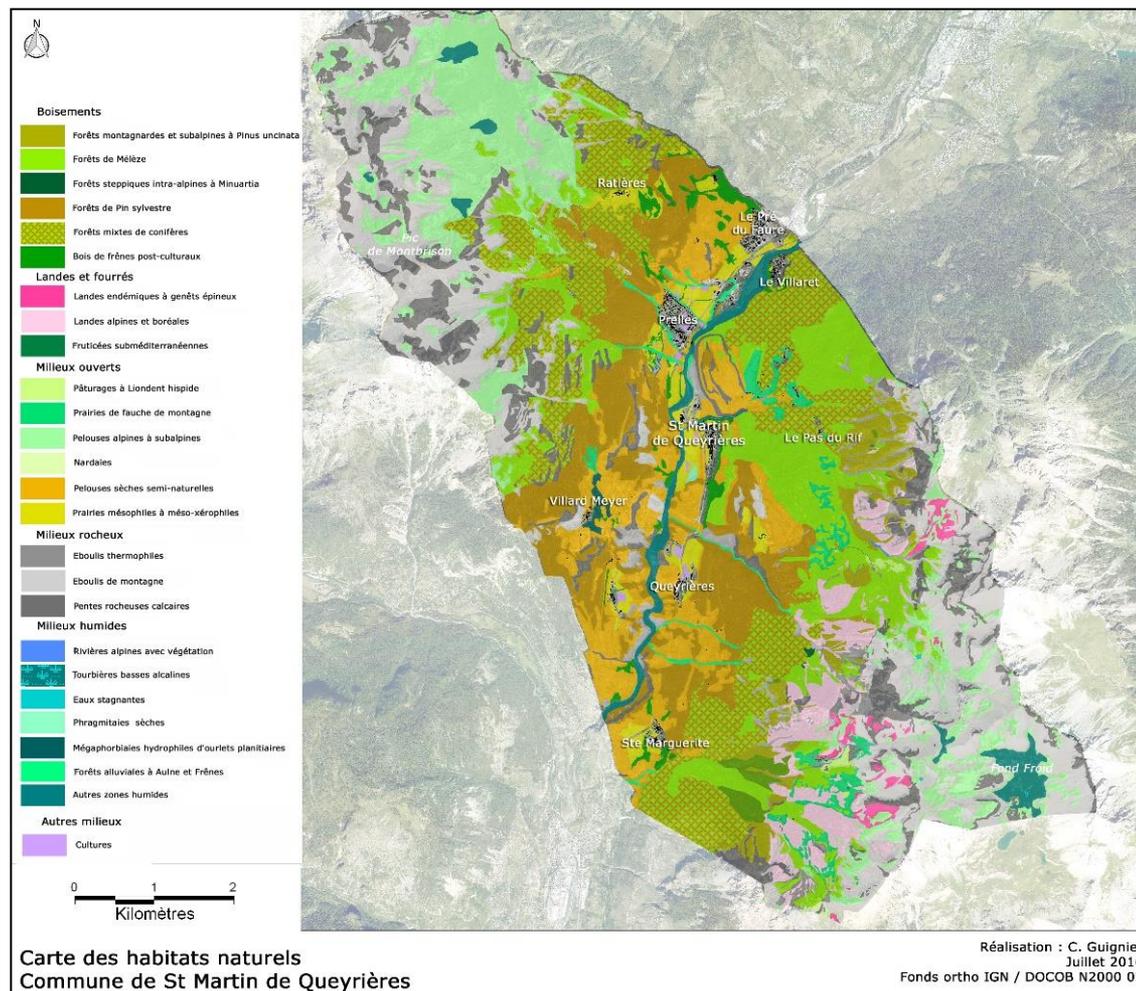
Réalisation : C. Guignier
Juillet 2016
Fonds ortho IGN / zonage carmen PACA

Environ 48 % de la surface communale concernée par Natura 2000.

PATRIMOINE NATUREL : LES MILIEUX

➤ Du fait de ces différentes expositions (2 versants opposés), de son gradient altitudinal (plus de 1900 m de dénivelés pour les deux versants, et de sa position soumise aux influences des Alpes du sud et des Alpes du nord, la commune présente une belle diversité d'habitats [dont nombreux habitats d'intérêt communautaire] :

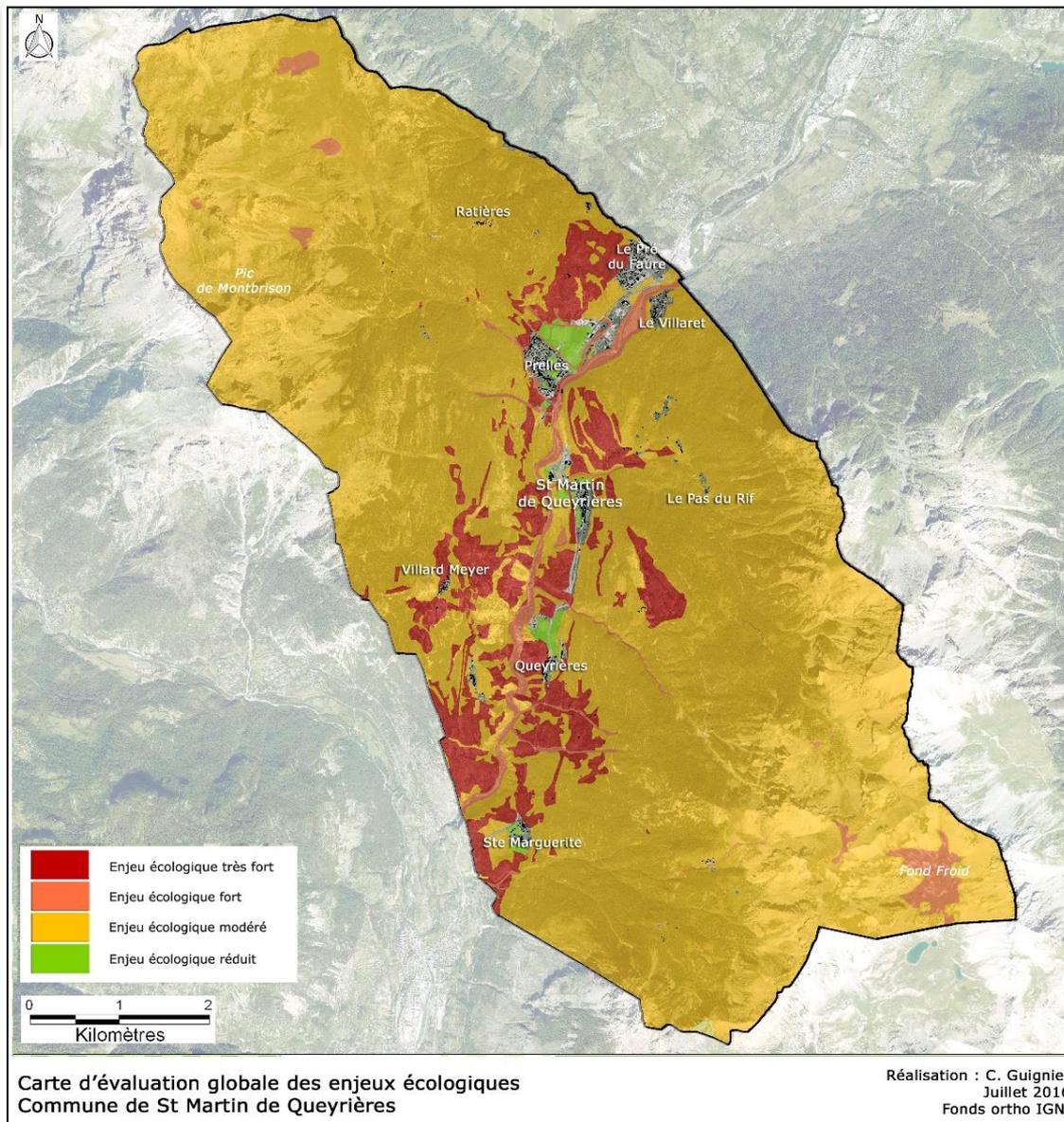
- Les boisements : milieux les plus représentés (39 % du territoire) et notamment boisements de résineux (Mélèze, Pin sylvestre)
- Les milieux rocheux (28 %) : notamment éboulis et pentes rocheuses
- Les pelouses d'altitude : 12 % et **pelouses steppiques environ 9 %**. Ces derniers habitats sont des milieux exceptionnels en France et d'une grande richesse.
- Les zones humides : un peu plus de 200 ha (4 %), essentiellement représentées par les cours d'eau et leurs boisements rivulaires.
- Les cultures et prairies ne représentent que 4 % du territoire, situées essentiellement en fond de vallée



Une belle diversité et une importance toute particulière des pelouses sèches

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- L'essentiel du territoire communal est concerné par des enjeux écologiques
- **En premier lieu, les enjeux concernant les pelouses sèches**, avec une forte responsabilité de la commune au niveau national pour ce milieu et ces espèces associées
- **Des enjeux restant forts pour les zones humides et les principaux cours d'eau** (notamment Durance et sa ripisylve).
- Des enjeux plus modérés pour les autres espaces naturels, mais qui assurent cependant une fonction importante au niveau de la TVB régionale et pour certains représentent des habitats d'espèces à enjeu de conservation ou des habitats d'intérêt communautaire
- Une pression urbaine peu dense, mais à proximité immédiate des zones à plus forts enjeux sur la commune



ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX PROTÉGÉS

➤ La commune compte quatre éléments classés Monuments Historiques ainsi qu'un élément inscrit Monument Historique. Ces derniers bénéficient d'un périmètre de protection de 500 m.

- L'Église paroissiale St Martin (Chef-lieu)

Classée depuis 1914

Construite en 1469 avec des murs formés d'un appareil irrégulier de moellons de pierre locale hourdés à la chaux.

Elle recèle une multitude d'objets inscrits Monument historique, propriété de la commune.

- La Chapelle St Jacques (Prelles)

Classée depuis 1990

Construite en 1502 elle est composée d'une petite nef couverte d'une charpente apparente et d'un chœur circulaire voûté en cul-de-four.

Elle est ornée de nombreuses peintures du XVIe siècle.

- La Chapelle St Hyppolyte (Bouchier)

Classée depuis 1990

Construite au XVIe siècle se compose d'une petite nef terminée par une abside circulaire. La partie la plus ancienne est ornée de peinture du XVIe siècle

- Le Chemin de la Vieille Porte dit Pertuis Rostan

Classé depuis 1988

2 différentes époques de construction : XIIIe et XVIe siècle.

Le Pertuis Rostan, est un défilé montagneux du Dauphiné garni de fortifications, situé au nord de L'Argentière-la-Bessée jusqu'à Saint-Martin-de-Queyrières

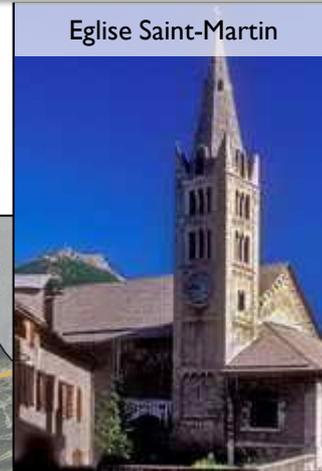
- La Chapelle Saint-Sébastien

Inscrite depuis 1986

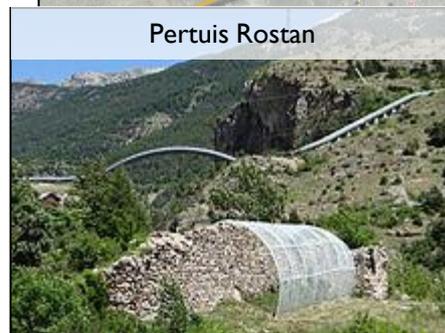
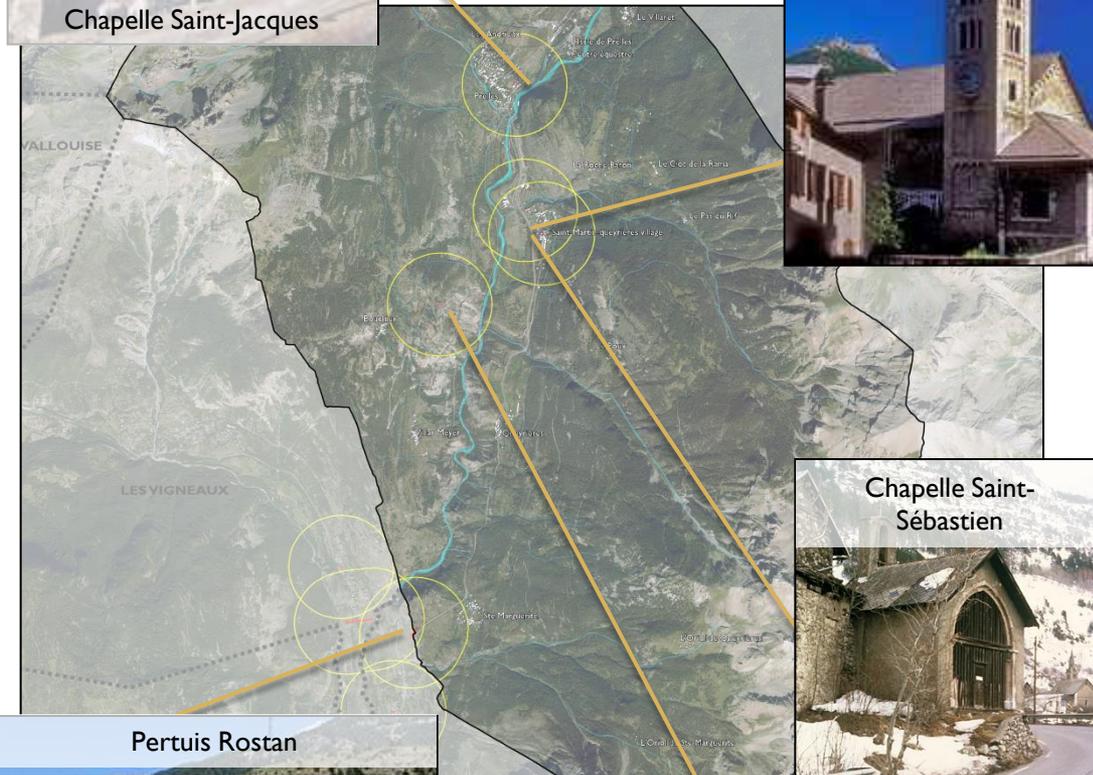
Construite au XVIe siècle elle est composée d'une arcature élégante, à cintre brisé, en forme d'ouverture.



Chapelle Saint-Jacques



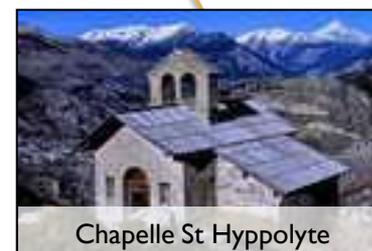
Eglise Saint-Martin



Pertuis Rostan



Chapelle Saint-Sébastien



Chapelle St Hyppolyte

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX PROTÉGÉS : LES SITES ARCHÉOLOGIQUES.

- La commune possède de nombreux sites archéologiques à protéger sur le territoire communal.



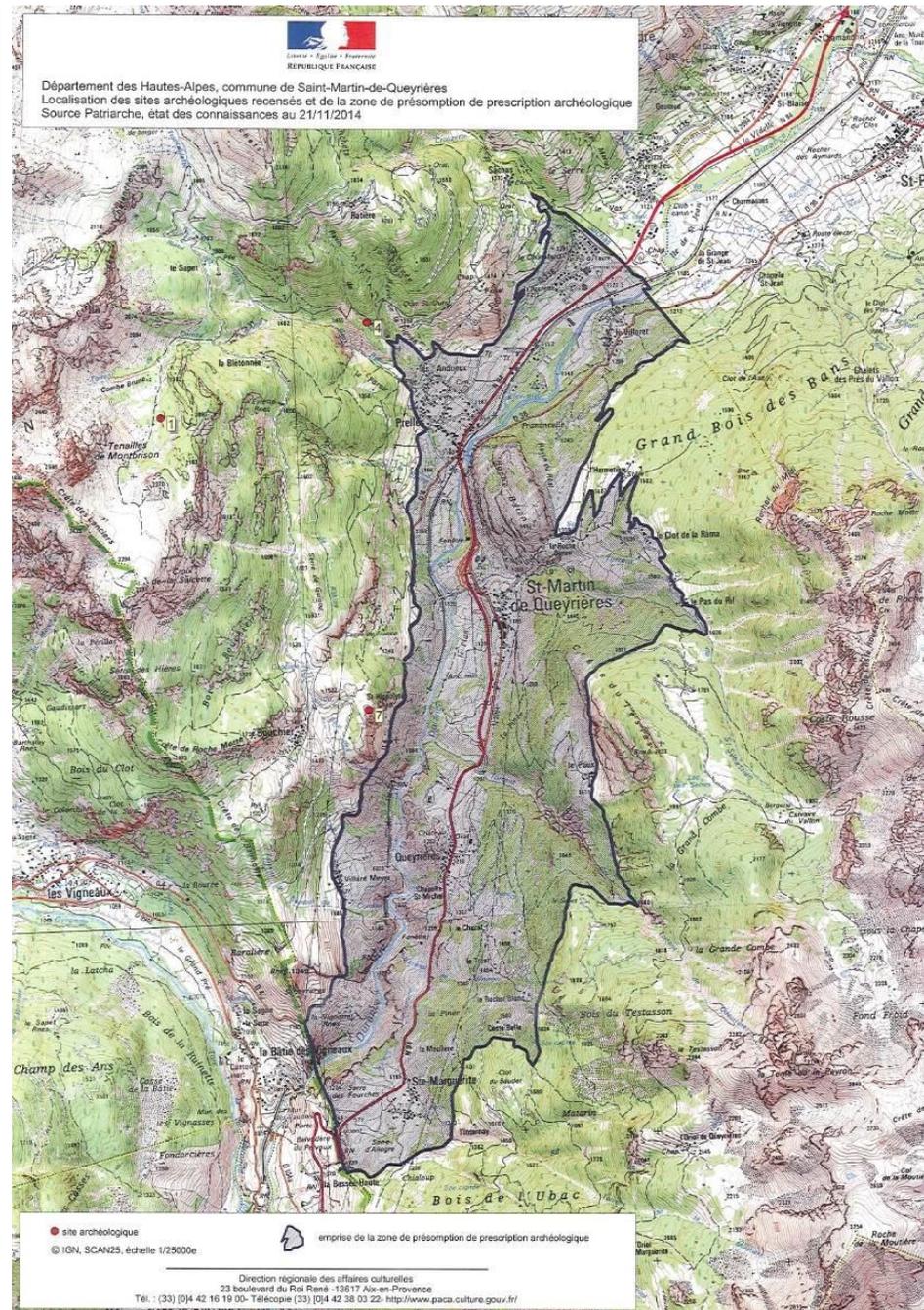
Saint-martin-de-Queyrières (05)

Base archéologique nationale Patriarche

Nota bene : Les numéros absents sur la carte correspondent aux sites archéologiques localisés dans la zone de présomption de prescription archéologique

Nombre d'entités : 11

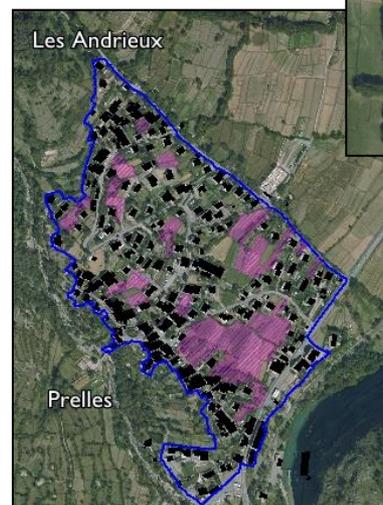
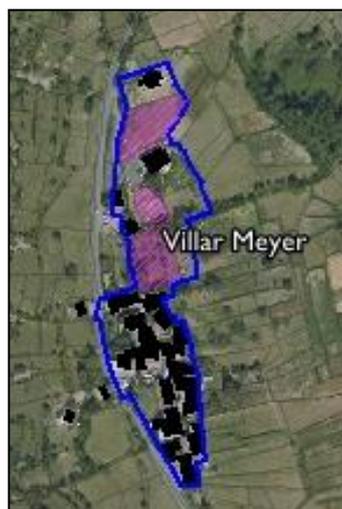
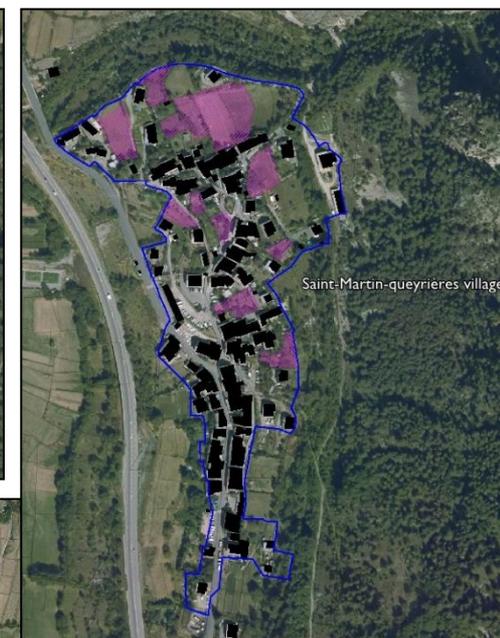
N° de l'EA	Identification
05 006 0088	L'ARGENTIERE-LA-BESSEE / Chemin de la Vieille Porte, dit Pertuis Rostan / / chemin / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
05 151 0001	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / MINE DE LA SALCETTE/TENAILLES / TENAILLES DE MONTRISON / mine / Epoque moderne
05 151 0002	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / CHATEAU DE QUEYRIERES / ? / château fort / Moyen-âge
05 151 0003	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / MINE DE LA RAMA / / mine / Epoque contemporaine
05 151 0004	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / MINE DE PRELES / / mine / Epoque contemporaine
05 151 0005	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / MINE DE SAINT-MARTIN / / mine / Epoque moderne
05 151 0006	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / VIGNETTE (LA) / / viticulture / Haut moyen-âge - Epoque moderne ?
05 151 0007	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / chapelle Saint-Hippolyte-du-Bouchier / Le Bouchier / chapelle / Bas moyen-âge - Epoque moderne
05 151 0008	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / chapelle Saint-Jacques / Prelles / chapelle / Bas moyen-âge - Epoque moderne
05 151 0009	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / Chapelle Saint-Sébastien / / chapelle / Epoque moderne
05 151 0010	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES / église paroissiale / le village / église / Bas moyen-âge



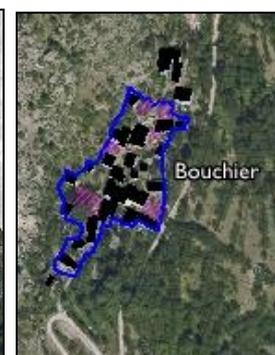
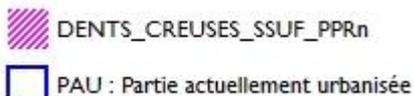
DENTS CREUSES

Suite à la loi ALUR, l'urbanisation doit se faire prioritairement dans les dents creuses de l'enveloppe urbaine ou partie actuellement urbanisée (PAU) soit **6,7 ha** sur **Saint-Martin-de-Queyrières**.

Les dents creuses du territoire communal se trouvent principalement au niveau de Queyrières : **1 ha** et des hameaux de Preilles et Les Andrieux : **3 ha** ainsi que du chef-lieu et du hameau de Sainte Marguerite pour 0,6 ha chacun.

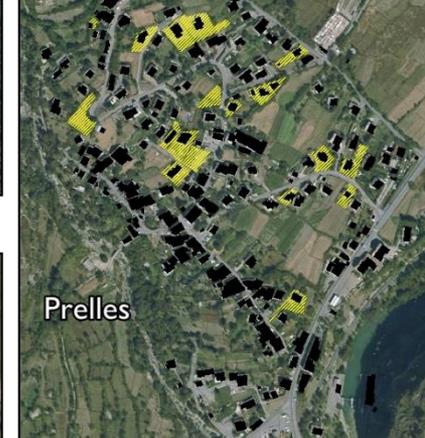
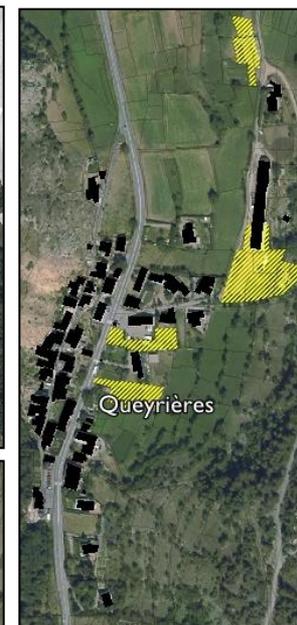


LOCALISATION	SURFACE PAR SECTEUR (Ha)
BOUCHIER	0,12
CHATELARD	0,13
LE PRE DU FAURE	0,76
PRELLES_ LES ANDRIEUX	3,08
QUEYRIERES	1,03
SAINTE_MARGUERITE	0,66
ST-MARTIN-DE-QUEYRIERES	0,62
VILLAR MEYER	0,32
TOTAL DENTS CREUSES (Ha)	6,72



CONSOMMATION D'ESPACES

- Saint-Martin-de-Queyrières a consommé **8,3 ha** hors consommation agricole soit **9 ha** au total.
- Ce sont essentiellement les hameaux le long de la Nationale 94 qui se sont le plus développés à savoir : les secteurs de La Rochette et Pré de Fauré (développement économique principalement) et le secteur de Prelles – Les Andrieux en matière d'habitat.
- Ce sont principalement des terres agricoles enclavées ou pas, par l'urbain (colonne « URBAIN ») qui ont été consommées soit environ **6,4 ha**.

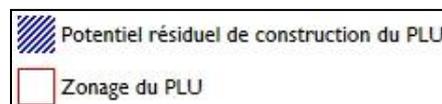
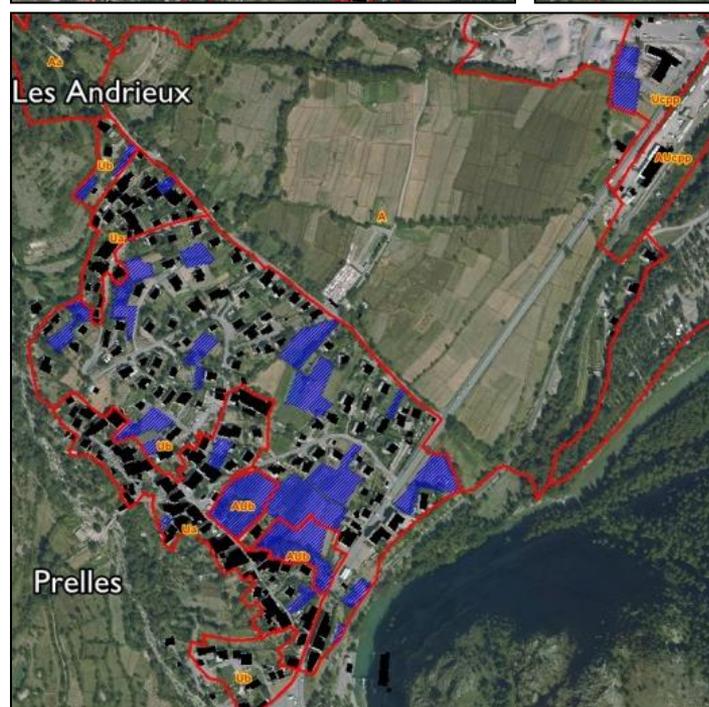
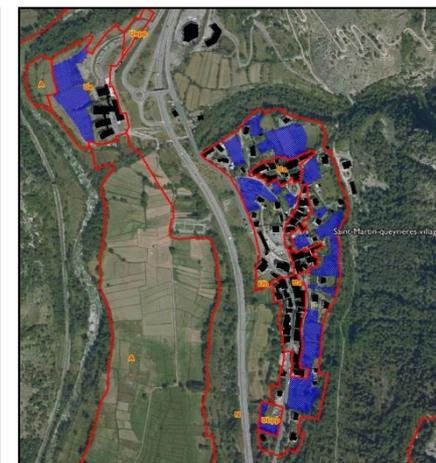
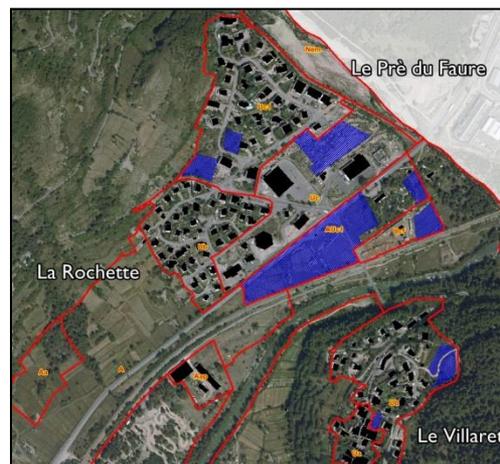
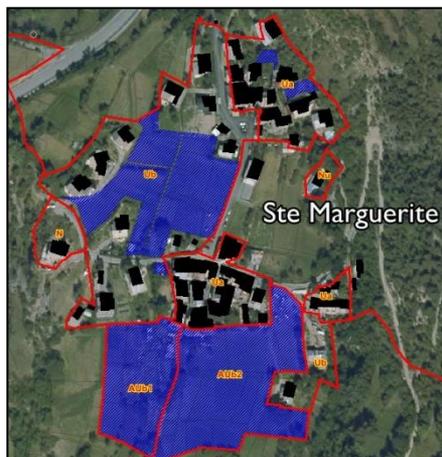


 Consommation d'espaces

	AGRICOLE	FORESTIER	NATUREL	URBAIN	SURFACE PAR TYPE (Ha)
HABITAT	1,90	1,07	0,41	0,69	4,08
INFRASTRUCTURE	0,96	0,10		0,07	1,13
ACTIVITE AGRICOLE	0,74			0,02	0,75
ACTIVITE EQUIPEMENT	1,29	1,01		0,76	3,06
SURFACE PAR TYPE CONSOMME (Ha)	4,88	2,18	0,41	1,54	8,27

ESPACES RÉSIDUELS DE CONSTRUCTION ISSUS DU PLU

- Le potentiel d'espaces résiduels de construction issus du PLU représente l'ensemble des secteurs non construits urbanisables ou à urbaniser restant dans le document d'urbanisme applicable actuellement : le PLU.
- Saint-Martin-de-Queyrières a actuellement **15 ha** d'encore constructibles d'après le zonage actuel.
- Les principaux secteurs encore urbanisables se trouvent dans le centre-bourg de Saint-Martin-de-Queyrières et à Prelles – Les Andrieux avec chacun une surface disponible de 3 ha.





Saint-Martin-de-Queyrières

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

Monteco

Ingénierie & Conseil

Révision générale du Plan Local
d'Urbanisme

Réunion publique n° 1

Equipe : Alpicité / Monteco

